

**LE SOUTIEN A LA RURALITE POUR ASSURER A  
L'AVENIR L'EQUILIBRE DU PAYS**

*PROPOSITIONS DU CANDIDAT MOUSSA MARA*

Vivre en campagne et par la campagne demeure en Afrique et au Mali un choix dégradant. Cette réalité, à laquelle s'ajoute aujourd'hui une forte croissance démographique, pousse les experts à pronostiquer un renversement de la tendance de peuplement des zones rurales au profit des villes, créant un déséquilibre profond dans nos pays avec des impacts significatifs sur tous les segments du développement humain des citoyens.

Nous devons inverser cette spirale pour équilibrer notre pays, poser les jalons vers le maintien et le développement de son harmonie sociale qui seuls garantissent la quiétude de nos compatriotes. Pour ce faire, l'inscription du développement rural au cœur de l'agenda national est d'une impérieuse nécessité.

Nous allons faire du Mali un pays où la ville ne combat pas la campagne mais la complète et l'accompagne. Un pays où la ville ne vit pas sur le dos de la campagne mais contribue à la renforcer et à la développer. Dans l'intérêt de la ville, de la campagne et de tous !

Nous nous y engageons si nos compatriotes nous font confiance.

La promotion de la ruralité ne sera pas la cinquième roue de notre politique mais la principale. Nous allons ainsi nous employer à faire en sorte que le citoyen malien, partout où il se trouve, ait accès aux services de base indispensables à son épanouissement individuel, familial et collectif. Qu'il puisse se soigner, accéder à l'éducation et à la formation et surtout vivre dignement de ses occupations rurales. Qu'il ne soit plus obligé de recourir à l'exode ou à l'émigration pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches.

Notre pays a la possibilité de devenir un pays de progrès et de prospérité s'il utilise mieux ses nombreuses potentialités issues de ses zones rurales. Il faut, pour ce faire, que des orientations précises et contraignantes soient clairement données, appuyées par des activités et politiques appropriées incluant tous les acteurs dans le cadre d'un dispositif institutionnel enfin cohérent et efficace.

Le développement de la ruralité nécessitera des investissements significatifs qui constitueront autant d'opportunités de créer de richesse au profit des maliens s'ils sont engagés de manière ordonnée et cohérente avec une pleine participation des bénéficiaires et une responsabilisation accrue des collectivités décentralisées.

Le développement de la ruralité se traduira, avec nous, par des actions multiformes à destination de nos braves populations rurales qui bénéficieront de notre sollicitude de tous les instants et de notre attention accrue. Vers le renforcement de leurs capacités et la densification de leurs réseaux d'organisations professionnelles et communautaires. Vers la modernisation de leurs outils de production et la pleine utilisation de nos bonnes pratiques culturelles et de la recherche. Vers le développement de l'esprit d'entrepreneuriat rural, en particulier au profit de la jeunesse, l'accroissement de l'implication du secteur privé et la multiplication des opportunités d'emploi comme socles des économies locales et des économies rurales vigoureuses à ériger.

Avec nous, le Mali utilisera enfin ce qui ne devait jamais cesser d'être son atout maître : son potentiel agro pastoral fondé sur la vigueur de ses zones rurales.

# I DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SOUTIEN A LA RURALITE

## 11 Orientations majeures

- Soutenir la définition du plan décennal de l'Agriculture tel que prévu par la loi d'orientation agricole qui renferme des éléments essentiels d'une agriculture intensive, respectueuse de l'environnant et promettant à terme une amélioration substantielle des revenus des paysans et par ricochet de la contribution du secteur agricole au PIB national. L'Agriculture s'entend l'essentiel des activités productives exercées en zone rurale : l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services Agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales. Ce soutien se fera à travers de grands efforts de la part de l'Etat en matière de définition et de mise en œuvre du plan d'ici la fin de l'année 2012 et de vulgarisation de la Loi d'Orientation agricole, de prise de mesures de suivi avec l'implication de tous les acteurs au niveau rural ;
- Allocation de 12% des ressources publiques au développement rural contre 7% aujourd'hui en le faisant sur cinq ans, à travers une augmentation d'un point par an sur le quinquennat, cela représentera environ 15 milliards de FCFA supplémentaires chaque année (respect de l'engagement de Maputo Programme dans le cadre du plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine PDDAA/NEPAD et de l'engagement de Kigali à affecter à l'élevage au moins 30% des ressources affectées au secteur agricole) ;
- Promouvoir l'approche sectorielle du développement rural et éviter l'émiettement des initiatives et la multiplication de projets et programmes qui se chevauchent avec des déperditions de ressources ;
- Responsabiliser les acteurs ruraux et les organisations agricoles en les érigeant en partenaires crédibles et responsables : appuyer le réseau de l'APCAM, y soutenir la bonne gouvernance et la transparence et l'exercice d'un leadership indépendant du politique et professionnalisé ;
- Améliorer la productivité et la compétitivité Agricoles avec l'ambition de diversifier, d'intensifier et moderniser les systèmes de production Agricole. Il s'agira également de développer et renforcer les synergies intersectorielles (transport, industrie, énergie, commerce, etc.) en vue de valoriser et de positionner les produits Agricoles maliens sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux ;
- Soutenir la recherche et professionnaliser la vulgarisation et le conseil agricole avec une plus forte implication du secteur privé ;
- Soutenir l'intégration régionale dans le domaine de l'agriculture avec la possibilité de bénéficier d'une augmentation de la taille des marchés (73 millions de personnes à l'échelle de l'UEMOA et 260 millions pour la CEDEAO).

## **12 Cadre institutionnel**

- Un département Ministériel en charge du Développement rural en lieu et place du département en charge de l'Agriculture, celui en charge de l'élevage et prise en compte de certaines attributions du département en charge de l'environnement ; Transformer le conseil supérieur de l'Agriculture en conseil supérieur du développement rural sous la direction effective du chef de l'Etat ;
- Redynamiser le dispositif organisationnel et institutionnel aux niveaux national et local pour se mettre à la disposition des ruraux et les accompagner vers davantage de productivité, de rentabilité financière et de respect de l'environnement. Le département en charge du secteur, ses services rattachés et déconcentrés, les fédérations d'organisations paysannes seront à restructurer suivant cette nouvelle vision du secteur agricole ;
- Intégrer tous les projets (une cinquantaine aujourd'hui) dans l'Etat. Eviter de créer des distorsions dans la gestion des projets de développement rural, ne pas faire de distinction salariale entre les salariés du projet et ceux de la fonction publique ; un coordinateur doit être obligatoirement un agent public et ne bénéficier que de ses avantages de fonctionnaire. Il en est de même des autres salariés. S'ils ne le sont pas, un programme d'intégration dans la fonction publique doit leur être proposé en même temps que l'intégration du projet dans les structures de l'Etat.

## **13 Politiques et Activités significatives à conduire**

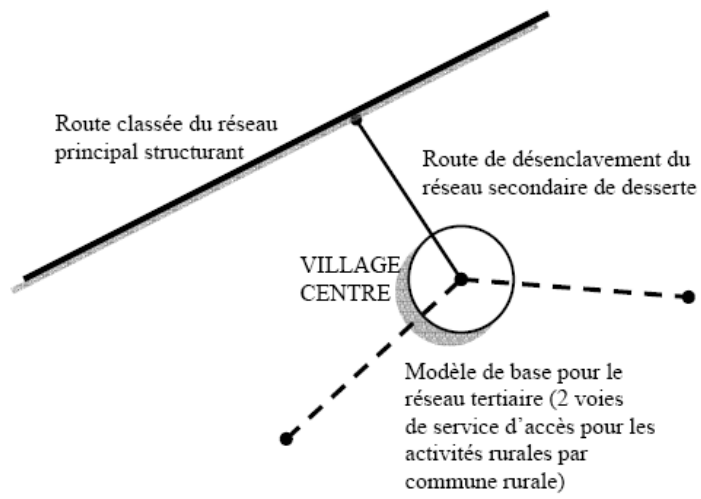
- Résoudre la problématique foncière d'ici 2013 en légiférant globalement afin de diminuer les pressions sur la terre et les conflits interethniques ; aller vers le système de propriété privée comme dans les agglomérations en passant par les étapes de bail, location, attribution provisoire, amphithéotique et pleine propriété. Tenir compte du système traditionnel et partir de situation acquise à régulariser ;
- Encourager l'entrepreneuriat agricole, à travers le repérage des cas de succès, la mise en relation, l'étude des innovations dans la sous région, l'ouverture des PDSEC à des formations à finalité innovante pour les pratiques agricoles ;
- Soutenir la journée nationale du paysan. L'innovation sera, outre les échanges sur la vie du paysan, la découverte des initiatives réussies d'entrepreneuriat agricole, la récompense du mérite des pays innovateurs dans le sens d'une vision intégrée : rentabilité des cultures, exploitation multi sectorielle des espaces, respect de l'environnement, application de nouvelles technologies adaptées, réduction de l'utilisation des engrais chimiques, etc. Le prix des meilleurs paysans sera institué pour créer la stimulation et la concurrence dans le secteur agricole ;

- Développer et mettre en œuvre une stratégie nationale de retenue d'eau de surface dans toutes les zones à forte pluviométrie pour assurer une disponibilité de cette ressource nécessaire au développement de cultures de contre saison, de l'élevage et de la pêche. A titre d'exemple, comme au Burkina Faso, tout contrat de piste rurale contiendra des clauses liées à l'aménagement de retenue d'eau dans tous les villages traversés par le chantier ;
- Stimuler la production locale d'engrais chimiques et l'articuler avec une politique de renforcement de la production d'engrais organique (compostage) beaucoup moins chère et plus rentable en terme de maintien de la fertilité des sols, d'amélioration de la productivité agricole (en quantité et en qualité), et de respect de l'environnement. La politique « *un compost, une chaque famille rurale* » sera élaborée, diffusée et soutenue par des formations techniques. Relancer l'exploitation des phosphates de Tilemsi,
- Soutenir l'intensification des cultures, engager des mesures pour accroître les performances en introduisant des cultures et des variétés à fort rendement. La productivité issue de l'intensification et de l'amélioration des rendements accroîtra le revenu relatif du paysan et améliorera la compétitivité des produits ;
- Développer des cultures de rente alternatives moins soumises aux lois du marché mondial. Un équilibre sera trouvé entre la culture de coton (produit en presque totalité destinée à l'extérieur) et les autres cultures telles que l'arachide, le haricot, qui au-delà de leur rentabilité financière prouvée (1 kg d'arachide graine vaut entre 400 à 600 FCFA contre 250 FCFA le kg de coton), contribuent largement à la consommation locale ;
- Construire une relation continue et de proximité entre les services de recherche et de vulgarisation et le milieu paysan. Dans ce sens, un point d'information sur les nouvelles technologies agricoles adaptées et les semences améliorées sera installé dans chaque commune rurale, ce point d'information contiendra un volet formation et appui aux producteurs et aux organisations de producteurs en suivant le modèle des CCC ; ce point sera animé par les points focaux de services déconcentrés en charge du développement rural ;
- Soutenir la professionnalisation et la libéralisation du secteur agricole et renforcer le rôle régalien et de supervision de l'Etat ; l'Etat doit édicter les règles qui devront aller dans le sens d'un meilleur fonctionnement du secteur et doit s'assurer strictement du respect de ces règles.

## **II DES INVESTISSEMENTS POUR RENDRE LES ZONES RURALES PROPICES AU PROGRES**

- Intensifier et multiplier les aménagements hydro agricoles et l'irrigation dans les zones de l'Office du Niger et auprès des principaux cours d'eau : initiative régionale de réalisation de 1 million d'hectares financée par des ressources innovantes (ressources excédentaires de la BCEAO, épargne régionale, emprunts conjoints des Etats, secteur privé...) et initiative nationale de financement à travers le budget d'Etat (70 000 hectares chaque année pour environ 200 milliards de FCFA) ;
- Encourager la production piscicole dans les zones à forte potentialité en ressources en eau. L'expérience actuelle de développement de la pisciculture en eau de surface (dans des mares aménagées) dans la troisième région du Mali, avec l'appui de la Coopération Belge sera évaluée et ses acquis dupliqués dans les zones à potentialité élevée en production de poisson ;
- Développer les infrastructures rurales de production (barrages, digues, diguettes, centres de soins, centres de formation...), de transformation et d'acheminement pour assurer une productivité acceptable de nos produits ;
- Moderniser les outils et équipements agricoles : soutenir les équipements de type tracteurs mais les employer dans un cadre de rentabilité affirmée, soutenir les petits équipements agricoles (bœufs de trait, charrues, multicultureurs...);
- Soutenir et vulgariser les plateformes multifonctionnelles comme un moyen de lutte intégrée et participative contre la pauvreté en mettant à disposition des zones rurales une source d'énergie cruciale pour certaines activités domestiques ou commerciales, objectif d'une plateforme dans chaque village de plus de 1000 habitants ;
- Aménagement et protection d'aires de pâturages et de passages dans chaque commune avec la responsabilisation des collectivités territoriales et des leaders communautaires et religieux pour désamorcer les conflits réguliers entre éleveurs et agriculteurs ; objectifs de 500 aires de passage et de pâturage identifiés d'ici 5 ans pour un coût de 3 milliards de FCFA ;
- Améliorer l'accès à l'eau potable pour toucher toute la population d'ici 2017 contre 65% aujourd'hui ; au moins un point d'eau potable pour 1000 habitants sous l'égide des populations et des collectivités territoriales ;
- Mettre en place un plan de raccordement massif des centres ruraux au réseau de routes classées du pays avec comme objectif le raccordement de tous les chefs lieux de commune au réseau routier national classé pour un investissement annuel de 30 milliards de FCFA financé à 50% par la redevance routière et 50% par le budget d'Etat ; plusieurs volets seront abordés dans le cadre de ce plan :

- Les villages centres qui sont en règle générale les chefs lieux de collectivité locale rurale seront reliés au réseau structurant des routes classées du pays par une route de désenclavement (réseau secondaire) et des pistes rurales relieront la plus grande partie des villages à leurs chefs lieux de collectivité locale au moyen de pistes carrossables (réseau tertiaire), le schéma annexé permet de situer l'ambition de ce programme ;
- Les projets d'infrastructures seront retenus en fonction de leur rentabilité économique, pour que l'accessibilité locale offerte puisse être effective pour l'économie rurale locale et, par la même occasion, être à même de générer les ressources nécessaires à leur entretien régulier ;
- Les infrastructures à réaliser répondront aux besoins des moyens de transport pour en faciliter la plus grande efficacité à travers l'atteinte d'une qualité de service dont celles-ci sont en mesure d'en supporter les coûts de production et d'entretien ;
- L'infrastructure de transport à réaliser sera en rapport avec le besoin de service de transport rural qui, lui-même, est en rapport avec les types de véhicules fournissant le service.
- Le secteur privé sera encouragé à investir dans les pistes rurales et les collectivités seront engagées à en assurer la maîtrise d'ouvrage et d'être responsable de la pérennité des ouvrages ;
- Promouvoir un environnement pour un secteur privé local à travers la professionnalisation des associations locales d'activités rurales de production et de service ; Des entrepreneurs seront promus, formés, équipés et entraînés à la réalisation des travaux de construction et d'entretien de pistes en milieu rural ; Des artisans sont formés et équipés à la maintenance et voire à la construction de moyens de transport rural (charrettes, pousse-pousse..).



### **III UN SOUTIEN MULTIFORMES ET PERMANENT AUX RURAUX**

- Développer la production et la commercialisation fruitière, à travers la formation des producteurs, l'ouverture de marché dans la sous région, la transformation et la conservation ;
- Développer les ressources animales et forestières et Améliorer leur exploitation/ gestion ;
- Renforcer les bonnes pratiques de lutte contre le changement climatique ;
- Favoriser l'édification de véritables filières (céréales, corps gras, fruits et légumes, productions animalières...) allant de la matière première au produit intermédiaire ou fini destiné au marché intérieur ou à l'exportation (à l'instar de la CMDT pour le coton). Les industries intervenant en amont de la production seront soutenues dans le cadre de notre politique de soutien à l'industrie en facilitant notamment l'accès des producteurs à l'investissement, à la formation...et en aval par la transformation et l'écoulement des produits ;
- L'appartenance à une filière sera incitative (fiscalité, subvention, participation aux organes de concertation ...) et non obligatoire. Ces filières devront bénéficier des autres conditions (transport, législation...) nécessaires à leur réussite ;
- Encourager la structuration de la filière des fruits et légumes en organisant les producteurs, en promouvant les techniques de conditionnement et en instaurant des systèmes de production et d'exportation limitant les pertes (près de 75 % des mangues produites sont perdues), en développant la transformation (soutient aux petites industries...), en accroissant la formation des producteurs pour la maîtrise des caractéristiques techniques de leurs produits (stade de récolte, résistance aux chocs, semences nécessaires...) ;
- Encourager la filière avicole en promouvant la petite industrialisation dans les milieux ruraux et en mettant en place un système législatif et fiscal adapté aux unités. L'accès au crédit doit être facilité pour permettre les investissements. L'amélioration des races par la recherche et la lutte contre les maladies sera examinée ;
- Promouvoir la filière halieutique (poisson) en soutenant les actions de conditionnement, de transformation et en organisant les producteurs pour qu'ils puissent disposer de moyens leur permettant de produire, transformer et présenter leurs produits aux consommateurs ;
- Soutenir la filière bétail viande en l'encourageant vers la mise en œuvre d'activités porteuses de valeur ajoutée : organisation d'une concertation vers la transformation de 20% des produits de la filière d'ici cinq ans ;

- Soutenir le réseau des chambres d'agriculture et des organisations rurales en y promouvant l'exercice de leadership professionnel, éclairé et objectif ainsi que la bonne gouvernance et toutes les pratiques de transparence ;
- Mieux renforcer le réseau des chambres d'agriculture en définissant un minimum de cadre pour chaque assemblée régionale et chaque chambre locale en terme d'équipement, de ressources humaines et de ressources financières et les doter par l'Etat avec un objectif d'une décroissance de la participation de l'Etat au profit des collectivités et des producteurs sur une période de moyen terme (10 ans). Mieux organiser et moraliser les élections au niveau des chambres (depuis la localité jusqu'à l'assemblée permanente), faire de même pour les organisations de producteurs ;
- Organiser le monde paysan : susciter l'organisation en coopératives de producteurs dotées de la personnalité morale avec la promotion de l'alphabétisation de la formation aux techniques de culture, aux méthodes de gestion. Poursuivre l'effort d'organisation jusqu'au niveau de cercles, des régions par la mise en place de structures dotées de la légitimité électorale, de la capacité technique et de gestion pour mieux défendre les paysans (dans la droite ligne du PASAOP). Aller vers les structures faîtières ;
- Généraliser à toutes les zones de production (ne pas se cantonner uniquement à la zone cotonnière ou à la zone de production de riz) la notion d'organisation de producteurs, associer les nombreuses ONGs qui ont de grandes expériences dans les démarches de formalisation, tenir compte de la décentralisation également en impliquant les élus. S'adapter aux types de culture, prendre en compte les variables climatiques et les spécificités sociales, apprécier éventuellement la possibilité d'agir au niveau du Gouverneur ou du préfet (arrêté pris par les organismes déconcentrés). Si la coopérative n'est pas faite pour vendre, au moins elle agira pour sécuriser les récoltes et promouvoir la sécurité alimentaire. Elle aura également un rôle dans la gestion des banques de céréales en assurant le leadership de ces banques par les producteurs permettant ainsi un lien plus pertinent entre production et distribution (vente et gratuite). La coopérative aura dans certaines zones un caractère géographique et dans d'autres un caractère de production (tout le village et/ou tous les producteurs d'un aliment donné) selon les réalités ;
- Lutter contre la désertification par la mise en œuvre systématique d'action de reboisement de type sahel vert ; création de pépinières dans les villes et les villages en particulier dans le sahel ; vulgariser les plantations villageoises sur l'ensemble du territoire national en instaurant l'obligation de plantation d'arbre pour compenser la coupe d'un arbre ; au niveau des centres urbains il sera instauré l'obligation d'aménagement et de mise en valeur des espaces verts par les collectivités territoriales qui seront encouragés à s'associer avec le secteur privé pour ce faire ; systématiser la lutte contre le braconnage et mieux encadrer les chasseurs en partenariat avec les leaders traditionnels et les organisations de chasseurs ;

- Développer un paquet minimum de services, d'équipements et d'infrastructures (aménagement hydro agricoles, infrastructures agro industrielles, aménagement et hydraulique pastorale, entretien et maintenance, mécanisation agricole, pistes rurales...) à mettre à la disposition des ruraux : le système de santé, d'éducation, de collecte de l'épargne au niveau des ruraux pour les intégrer de plus en plus dans le circuit formel. Faire en sorte que chaque commune dispose de ce paquet minimum et le mettre en phase avec la politique de soutien à l'érection de villes moyennes ;
- Promouvoir une bonne gouvernance rurale : promouvoir les idées de leadership rural, de personnes qui donnent l'exemple, soutenir les prises d'initiative et les exemples de bonnes actions, accroître le taux d'occupation dans les zones rurales (ne plus permettre de travailler uniquement quatre mois et de passer le reste de l'année à croiser les doigts) ;
- Améliorer la gouvernance dans le sens de la gestion des infrastructures mises à disposition de la zone rurale (hydraulique, école, centre de santé, pistes). Promouvoir l'esprit capitaliste de création de la richesse individuelle pour progresser collectivement au sein des populations rurales ;
- Améliorer la gouvernance rurale en se basant sur les collectivités territoriales dont les élus doivent collaborer avec les leaders villageois pour véhiculer les idées présentées ci-dessus
- Mettre en place des modules de formation des leaders ruraux en visant des objectifs de gouvernance participative, incitative et cohérente. Les modules doivent être simples et libellés dans les langues locales. Utiliser les CPS et CCC dans ce sens ;
- Soutenir la formation initiale dans tous les domaines d'agriculture en soutenant le développement de spécialisations au sein des IFP autour de la pêche, de l'élevage, de l'agriculture spécialisée vers quelques cultures rentables pouvant jeter les bases d'une véritable agro industrie pour le pays ; nous aurons d'ici cinq ans une formation spécifique à l'agriculture de la zone équivalente au cercle d'aujourd'hui ;
- Protéger les productions locales pour permettre à ceux qui en vivent de pouvoir vendre leurs excédents et d'en tirer profit, disposer d'un système flexible de barrières tarifaires et non tarifaires pour améliorer le dispositif de protection des productions locales afin de leur permettre de faire face à la concurrence étrangère ;
- Arrêter les subventions à la consommation et orienter progressivement les actions de soutien vers la production et la génération de revenus pour les populations rurales.